Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DPP 1031 Subvention (400 euros) et convention avec l'Association Le Mystère bouffe dans le cadre du dispositif Ville vie vacances dans le 10ème arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 7 octobre 2014, par lequel la Ville de Paris représentée par Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Le Mystère bouffe ;

Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement en date du 6 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs avec l'association Le Mystère bouffe.

Article 2 : Une subvention globale de 400 euros est attribuée à l'association Le Mystère bouffe – 23, rue André Joineau, 93310 Le Pré Saint-Gervais (n° SIMPA 10828, dossier No 2014_01039).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 422 « Action socio-éducative », ligne P006 « provision pour subventions de fonctionnement au titre de la prévention et la sécurité » du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2014 et des exercices ultérieurs.